



Compte-rendu de la réunion mairie-conscrits du 13 juin 2022 Salle du conseil municipal

Personnes présentes :

Conscrits : Lucie Gauthier, Logan Soubre, Océane Barlot, Aglaé Tronche, Laurie Barrière, Mathis Bodeau, Lisa Valleix, Antoine Marcantei, Nélio Dumas, Enzo Moreira, Rémi Plane

Parents : Audrey Aubier, Yves barrière, Sylvie Barrière, Françoise Tourlonias, Yves Valleix, Virginie Moreira José Moreira, Jean-Louis Plane

Conseil municipal : Samuel Gauthier, Aymeric Tronche, Sarah Langlais, Michèle Guillaume, Hélène Brignon

La mairie d'Olby a convoqué l'ensemble des conscrits et invité leurs parents autour de la question de la fête patronale pour laquelle de nombreux points restaient en attente et qui ont fait l'objet de tensions entre la mairie et les conscrits.

Le retard des travaux de la salle des fêtes et du terrain de football a amené les conscrits et la mairie à devoir envisager des solutions de remplacements sur lesquelles il n'a pas été possible de trouver un accord sur le plan sécuritaire.

De plus, les différentes solutions de bals envisagés sur la voie publique n'ont pas reçu l'approbation de la gendarmerie du fait des antécédents des organisateurs.

La mairie rappelle les nombreux courriers reçus par la préfecture sur le respect des règles de sécurité, de débit de boisson et désordres occasionnés lors des dernières fêtes.

Elle explique que son objectif est d'accompagner les conscrits dans leurs actions dans un cadre sécurisé afin qu'ils ne rencontrent pas de problèmes avec la justice et/ou ne connaissent pas de drames liés à des débordements.

Après avoir passé en revue l'historique des échanges entre les conscrits et la mairie, une discussion a lieu sur les incompréhensions liées :

- A la rotation des interlocuteurs des deux côtés
- Aux imprévus des travaux
- Aux manques de disponibilités qui n'ont pas permis de se réunir de manière posée après l'annonce du retard des travaux
- A l'exigence demandée pour mettre en place une organisation sécurisée

Il est soulevé par les conscrits et les parents présents le manque de lieux de rencontre entre jeunes sur le territoire qui engendre cette importance des bals dans les fêtes patronales.

La mairie reconnaît cette évidence et souligne qu'elle amène des fréquentations de 800 personnes pour lesquelles il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de sécurité adaptés.

Étant donné l'urgence de la situation, il est décidé d'arrêter toutes les décisions organisationnelles lors de la deuxième partie de la réunion.

Relevé des décisions

La salle des associations sera réservée aux conscrits du vendredi 1^{er} au lundi 4 juillet afin d'offrir un lieu de stockage sécurisé.

After work du vendredi soir

Le débit de boisson est accordé jusqu'à 2 heures du matin.

Il est nécessaire de connaître le nombre de barrières et l'heure de fermeture de la route avant jeudi 16 juin afin de faire les démarches administratives dans les temps le vendredi 17 juin.

Tournoi de pétanque du samedi

L'aménagement extérieur de la salle polyvalente est programmé du 20 au 27 juin. Pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible de l'appliquer à l'espace situé derrière le bâtiment nommé « chez l'Héritier »

Lieux de mise à disposition pour le tournoi de pétanque arrêté :

- Place de la Fontaine
- Potentiellement le bas du parking du stade de foot. M. le maire essaie de faire en sorte de libérer et sécuriser cet espace (à confirmer après les réunions de chantier programmés le 17 et 24 juin)
- Devant la caserne des pompiers
- Sur le chemin du passage du Chareyrou
- Derrière « chez l'Héritier » si nécessaire.

Vin d'honneur

La mairie prendra en charge un petit pot à la sortie de la messe des conscrits le samedi soir à 19h30 ainsi que le vin d'honneur du dimanche matin à 11h qui sera mis en cohérence avec la balade « Connaitre Olby » sur le circuit du quartier des Bernards.

Concert du dimanche soir et feu d'artifice

- La scène sera positionnée entre la pharmacie et la salle des fêtes afin d'offrir une vue cohérente lors du déclenchement du feu d'artifice.
- Il faudra installer des barrières devant la caserne des pompiers permettant un accès piéton à la caserne lors du feu d'artifice (tous les véhicules étant sortis du local)

Bal du samedi soir

Sous la pression de l'équipe communale et notamment du maire, il devient envisageable d'avoir la salle des fêtes prête pour la fête patronale. L'incertitude persiste sur le rendu de la commission de sécurité du Mardi 28 juin. Le maire fait son maximum pour obtenir la validation de la commission de sécurité dans les temps en espérant ne pas avoir de réserves trop importantes.

Le cas échéant, M. le maire en partenariat avec le maire de Nébouzat propose de rapatrier le bal dans la salle des fêtes de Nébouzat.

Les conscrits refusent cette option et préfèrent annuler complètement le bal si la salle d'Olby n'est pas prête.

Un prolongement du tournoi de pétanque est envisagé pour compenser cette éventuelle annulation.

Néanmoins, le Maire précise qu'en cas d'absence de bal, le débit de boissons dans le cadre de la prolongation du tournoi de pétanque sera accordé jusqu'à 23 heures afin d'éviter de reproduire les erreurs de l'an dernier. Dans le cas où le bal n'a pas lieu et sous réserve de la production d'un budget prévisionnel mis à jour, le Maire s'engage à combler personnellement l'éventuel déficit de la fête patronale.

La mairie alerte les conscrits sur la nécessité de mettre dans le contrat des prestataires une clause sur cette éventuelle annulation.

Pour la mise en place du bal et de sa sécurisation, la démarche sera la suivante :

- Faire appel à l'assistance de 2 vigils et de parents pour assurer la sécurité intérieure du bal
- La présidente des conscrits devra se rapprocher de la gendarmerie afin d'assurer une permanence sur la voie publique en marge du bal et de pouvoir les contacter dans l'éventualité de personnes violentes et récalcitrantes au respect de la jauge de la salle sur la voie publique. Elle demandera la possibilité d'avoir du soutien face à d'éventuels désordres sur la voie publique en cas d'annulation.
- S'assurer de ne pas servir d'alcool aux personnes mineures

Conformément à la délibération du conseil municipal concernant l'utilisation de la nouvelle salle des fêtes :

- Une convention devra être signée entre l'association des conscrits et la mairie
- Une attestation d'assurance devra être fournie
- Une caution de 3000€ sera déposée
- Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué

Dans ces conditions, le maire accorde le débit de boisson jusqu'à 3h du matin.